



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 17 mars 2017 à 15 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Corinne Compan, Émilie Gral, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Eric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-louis Denoit, Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Sylvie Lopez et Messieurs Vincent Alazard ayant donné procuration à Madame Simone Anglade, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Michel Galtier, Alain Garibal, Olivier Guiraud.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Messieurs Lionel Coursières et Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membre de droit : Monsieur le préfet.

Date de convocation : 27 février 2017.

3 – BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le rapport n° 5.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou ayant donné procuration, le conseil d'administration :

- vote le budget primitif 2017 :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée à la somme de **19 035 560,36 €**,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, arrêtée à la somme de **5 498 268,97 €**,
 - en laissant à l'ordonnateur la possibilité d'ajuster les crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

■ autorise le président à neutraliser partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées, le montant de la neutralisation budgétaire 2017 proposée étant de **142 776,26 €**.

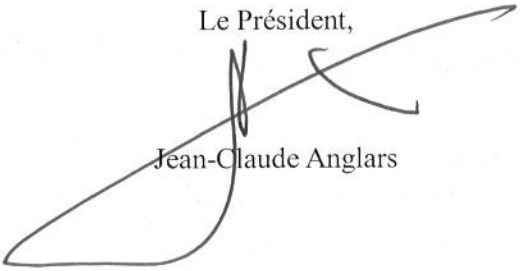
■ autorise le président à lancer les marchés afférents :

- à l'acquisition des matériels d'incendie et de secours selon le plan d'équipement en matériels,
- aux études et à la réalisation des projets immobiliers inscrits au budget,
- aux immobilisations incorporelles (logiciels),
- aux autres immobilisations corporelles.

■ autorise le président à solliciter les concours financiers utiles à la réalisation des opérations d'investissements prévues au budget primitif, auprès de l'État, du fonds d'aide à l'investissement, de la région, du département et de tout autre financeur.

Fait à Rodez, le 20 MARS 2017

Le Président,


Jean-Claude Anglars